

Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel Séance du jeudi 30 octobre 2014 A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Vincent Frutiger, Président

Absents : M. C. Bastian (exc.), R. Burnier (exc.), A. Felgueiras (exc.), J.- F. Jacot (exc.), E. Marchese (exc.), S. Pichon (exc.), Ph. Reymond (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 2 septembre 2014
2. Communications du bureau
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Préavis No 05-2014 « Arrêté d'imposition pour l'année 2015 » : rapport de la commission des finances
5. Préavis No 06-2014 « Adoption du plan partiel d'affectation « Au Croset Sud » : présentation
6. Préavis No 06-2014 « Adoption du plan partiel d'affectation « Au Croset Sud » : rapport de la commission
7. Préavis No 07-2014 « Budget 2015 »
8. Préavis No 08-2014 « Demande de crédit complémentaire au budget 2014 »
9. Informations de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 26 juin 2014

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014

S. Renaud sur le pt 7 « Election de la commission de gestion », p. 4 : lire « bulletins valables : 38 »

Il n'y a pas d'autres remarques

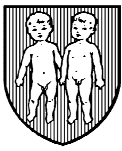
Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau

Le secrétaire : une association des secrétaires des conseils communaux a été créée, l'un de ses buts sera l'échange sur les « mode de faire » et d'information dans la conduite de cette fonction.

Le Président :

- Les jetons de présence pour l'année de législature 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 seront distribués en fin de séance ;
- Le rapport sur le préavis 04-2014 « nouveau RCC » sera présenté lors de la prochaine séance ;
- Le tir du Conseil a eu lieu le 17 septembre, Mme Marie Frutiger s'est classée 1^{ère} femme, Jean-Michel Renaud a gagné le concours chez les hommes ;
- Il a participé à une réunion des présidents de conseils communaux organisée par Mme La Préfète Andrea Arn. Le but en était d'échanger les expériences et de répondre aux différentes questions liées à la fonction de président de CC.



Conseil communal de Gimel

- Le 25 octobre a eu lieu la revue des pompiers qui a marqué pour certains d'entre eux la fin d'une carrière.
- Il communique les dates des prochaines manifestations :
 - 1^{er} novembre : raclette du FC Gimel-Bière à la cantine
 - 14 novembre : la nuit du conte à la bibliothèque de Gimel
 - 28 et 29 novembre : soirée annuelle de la société de gymnastique à la Grande Salle
 - Dès le 1^{er} décembre : les fenêtres de l'Avent
 - 6 décembre : le Téléthon à la caserne des pompiers
 - 6 décembre : Concert annuel de la fanfare à la Grande Salle

3. Assermentation d'un nouveau conseiller

Le Président invite M. John Reymond à s'avancer et à prêter serment.

4. Préavis 05-2014 « Arrêté d'imposition pour l'année 2015 » : rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport

Extraits du rapport

Le taux proposé tient compte des investissements en cours et permettra la réalisation de la déchetterie et du bâtiment multifonctions.

La commission relève toutefois que ce taux est supérieur à la moyenne du district et des communes vaudoises.

Conclusion (...)

La Commission unanime demande au Conseil

1. D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 71.5 de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition;

2. D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1^{er} janvier 2015.

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

L. Durussel fait part de son accord avec les conclusions de ce rapport.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ph. Rezzonico remercie le conseil pour la confiance accordée et confirme qu'une augmentation d'impôts n'est pas indispensable pour 2015.

5. Préavis No 06-2014 « Adoption du plan partiel d'affectation « Au Croset Sud » : présentation

Le président passe la parole à l'assemblée.

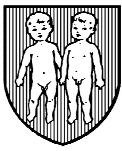
S. Renaud exprime ses réserves de voir un changement dans le mode de traitement des préavis, notamment la présentation du préavis et du rapport lors de la même séance ainsi que l'impossibilité d'adresser les remarques à la commission nommée. Il rappelle que le caractère d'urgence doit être reconnu par le Conseil et approuvé par le trois quart des membres présents. Il émet également une réserve sur la capacité de fonctionnement d'une commission de trois membres seulement dont les travaux pourraient être entravés s'il venait à manquer un membre.

Enfin, il relève que ce mode de procéder va à l'encontre de la volonté émise par le conseil en 2011¹.

Sans vouloir remettre en question le fond de l'objet qui sera traité, il estime que cela mérite réflexion.

Le Président passe la parole à la Municipalité

¹ v. séance du 2 mai 2011, pt 2 de l'ordre du jour



Conseil communal de Gimel

S. Judas rappelle que l'éventualité d'un traitement de cet objet en procédure d'urgence avait bien été évoquée lors de la précédente séance du 2 septembre en raison des délais très courts imposés par le Canton et de la nécessité d'adopter le PPA « au Croset Sud » avant le 31 décembre 2014 pour bénéficier des subventions de Fr. 150'000.-. C'est dans ce contexte que la Municipalité a demandé au président du conseil d'adopter la même procédure d'urgence que sur le préavis 01-2014 « Adoption du plan de quartier Closez-à-l'Orbannaz. ».

Par rapport aux discussions du 2 mai 2011, elle rappelle que la procédure a toujours été appliquée conformément à ce qui a été décidé. Elle rappelle que les deux préavis traités en procédure d'urgence s'expliquent par les contraintes et délais imposés par le Canton et que les subventions en jeu méritent un tel traitement qui reste exceptionnel.

L. Guignard rejoint les remarques du conseiller S. Renaud, il ajoute que le préavis aurait en effet pu être envoyé aux conseillers avant que la commission ne commence à travailler.

S. Judas amène les précisions suivantes : le 19 octobre a eu lieu la fin de la mise à l'enquête publique, le préavis n'a pu être adopté en Municipalité que le 23 octobre. La commission a siégé une première fois, en présence d'elle-même quelques jours auparavant pour prendre connaissance de l'objet et a rédigé le rapport le 23 octobre, soit immédiatement après l'adoption du préavis par la Municipalité pour en permettre une distribution aux membres dans les meilleurs délais. Ces deux documents ne pouvaient pas être envoyés plus rapidement.

L. Durussel regrette que ces objets soient traités dans l'urgence en fin d'année parce que l'octroi de subvention est menacé par les délais. Il demande s'il n'est pas envisageable d'anticiper davantage le traitement de ce type d'objet.

S. Judas rappelle que la procédure de modification du PPA a démarré en début d'année 2014. L'examen préalable conduit par le canton sur le premier projet a duré cinq mois, la réponse n'a été rendue à la commune qu'en juillet. La municipalité a ensuite traité le dossier durant l'été pour déposer la demande définitive mi-août. Il a fallu attendre l'approbation du Canton pour une mise à l'enquête dont le délai a couru du 20 septembre au 19 octobre. La commune est donc tributaire des délais de traitement auprès du Canton. Elle ajoute que ces délais ont pu être tenus grâce aux relances régulières auprès des services du Canton.

Chr. Debonneville reconnaît que la procédure n'est pas idéale, elle rappelle cependant que l'enjeu est l'obtention d'une subvention.

A Durussel propose qu'il soit davantage fait recours aux moyens électroniques à disposition actuellement et d'envisager une adaptation du RCC dans ce sens si nécessaire.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture des conclusions du préavis.

S. Judas lit les conclusions du préavis

Extrait du préavis

« (...)

Objet du préavis

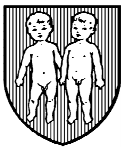
Le présent préavis porte sur le dossier du Plan Partiel d'affectation « Au Croset Sud » soumis à l'enquête publique du 20 septembre au 19 octobre 2014. Aucune opposition et remarque n'ont été déposées.

Site et contexte

Afin de répondre à la croissance de la population gimelane et aux directives de plus en plus contraignantes en matière de tri, la déchetterie communale nécessite une réorganisation pour permettre d'encourager le tri sélectif auprès des habitants, notamment en facilitant la circulation au sein du site.

Sollicité par la Municipalité, le Service du développement territorial (SDT) a confirmé que le statut du sol en vigueur – zone agricole – ne permet pas la réalisation des travaux projetés (malgré un permis d'exploitation délivré en 1996). Le dit service s'est prononcé en faveur de l'affectation (sur base de l'art. 50a LATC) de la parcelle communale No 705 à la « zone spéciale de traitement de déchets ».

(...)



Conseil communal de Gimel

Pour mener à bien le projet de déchetterie, la Municipalité a engagé toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions cantonales. Celles-ci sont accordées à la condition que le PPA « Au Croset Sud » soit validé d'ici au 31 décembre 2014.

(...)

Conclusions

(...)

La Municipalité prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

(...)

D'adopter le plan partiel d'affectation « Au Croset Sud » soumis à l'enquête publique du 20 septembre au 19 octobre 2014, De prendre acte qu'aucune opposition et remarque n'ont été formulées

D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du Plan partiel d'affectation « Au Croset Sud »

D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

(...) »

6. Préavis No 06-2014 « Adoption du plan partiel d'affectation « Au Croset Sud » : rapport de la commission

Le Président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport.

Extraits

« (...)

Le service du développement territorial (SDT), sollicité par la Municipalité, a confirmé que le statut du sol en vigueur ne permet pas la réalisation des travaux projetés.

Le SDT s'est prononcé en faveur de l'affectation de ladite parcelle communale à la « zone spéciale de traitement des déchets ».

Une légalisation du sol s'impose afin de permettre les travaux de transformations prévus.

Afin que la municipalité puisse engager rapidement la suite des démarches administratives nécessaires, il est impératif que le PPA « Au Croset Sud » soit validé par le conseil communal lors de sa séance du 30 octobre 2014.

Pour rappel, la subvention cantonale de CHF 150'000.- accordée par le Canton pour l'aménagement de cette déchetterie ne sera versé que moyennant la délivrance du permis de construire avant le 31 décembre 2014, (...)

Conclusions :

(...)

Le président passe la parole à l'assemblée

L. Durussel et A. Durussel font part de leurs inquiétudes concernant la légalité de ce dézonage en regard à la loi fédérale, ils rappellent que le SDT a été débouté par la Confédération dans certains cas de dézonage ;

S. Judas rappelle que tous les documents traités ont été approuvés par le SDT. Il existe un petit risque que cette nouvelle affectation pose un problème de compensation mais le SDT confirme que le fait d'être au bénéfice d'un permis d'exploitation depuis 1996 devrait permettre de régulariser la situation

La parole n'est plus demandée.

Le président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Les conclusions sont acceptées à la majorité avec 1 non et 2 abstentions.

S. Judas remercie le conseil pour la confiance témoignée. Elle ajoute que le SDT a demandé à la commune d'aller au bout de cette procédure, tout aura été entrepris pour sauvegarder les droits aux subventions cantonales.

7. Préavis No 07-2014 « Budget 2015 »

Le président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

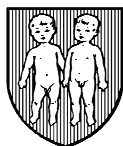
Ph. Rezzonico lit le préavis.

Extraits

(...)

La Municipalité vous présente son budget 2015 qui boucle avec un déficit de Fr. 244'755.00.

(...)



Conseil communal de Gimel

8. Préavis No 08-2014 « Demande de crédit complémentaire au budget 2014 »

Le président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

Ph. Rezzonico lit le préavis.

Extraits

« (...) »

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de l'exercice 2014 pour Fr. 119'365.00.

(...)

Projet

Suite à de multiples demandes de la commission de gestion et vu les coûts élevés du programme informatique (...), la Municipalité a étudié le remplacement du système actuel. Elle a pris contact avec la Société Ofisa Informatique à Crissier, entreprise de plus de 30 ans d'expérience dans le domaine et qui gère environ 206 communes vaudoises.

(...)

Cette société vient d'acheter un nouveau logiciel communal qui est développé selon les toutes nouvelles technologies (...) la démonstration de ce programme a rencontré l'approbation de l'entier du personnel administratif.

Coût du projet

1. *Au vu de la prochaine échéance du délai de résiliation du contrat d'Infolog pour le 31 décembre 2014 avec un préavis de 6 mois, la Municipalité a dû prendre une décision rapide quant au changement de système afin que le nouveau soit opérationnel au 1^{er} janvier 2015.*
2. *Les coûts pour la mise en œuvre du projet sont à payer sur l'année 2014. Ils se présentent de la manière suivante :*
 - *Achat du matériel* Fr. 27'651.00
 - *Reprise des données et mise en œuvre* Fr. 91'714.00
 - *Pour un total de* Fr. 119'365.00

Les coûts annuels dès 2015 s'élèveront à Fr. 37'800.00 (...)

(...)

Conclusion

(...)

La Municipalité vous demande (...)

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire sur le budget 2014 de Fr. 119'365.00.*

(...)

Le Président transmet le préavis à la commission des finances.

9. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- Informe qu'un projet de fusion est à l'étude entre le groupement forestier du Signal de Bougy et celui de la Saubrette, étude dirigée par M. Christian Favre, forestier indépendant. Il rappelle que s'il devait aboutir, un tel projet passerait préalablement au conseil.
- La vente des sapins de Noël aura lieu le samedi 13 décembre à la déchetterie.

R. Lamercy Informe qu'avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire de bus en décembre, les courses du Publicar du samedi et du dimanche seront supprimées et remplacées par 6 lignes de courses régulières du bus 840 Gimel-Rolle

S. Judas

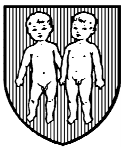
- Sur le personnel communal : Mme Bersier a fait valoir son droit à la retraite au 30 septembre 2014. L'appartement de fonction qu'occupait le couple sera repris par M. Konrad.

10. Divers et propositions individuelles

S. Renaud sur le SDIS Etraz-Région qui a siégé récemment :

- tous les règlements ont été approuvés, seules deux modifications ont été apportées (il n'y aura qu'un DPS² et un DAP² pour les 29 communes) ;

² DPS : détachement de premier secours. DAP : détachement d'appui



Conseil communal de Gimel

- Restent opérationnelles les 4 communes de départ (Rolle, Aubonne, Gimel et Bière ;
- Sur le plan financier, le coût est inchangé à Fr/hab. 29.-.pour 2015.

L. Durussel sur l'intervention de la municipale Mme R. Lambercy, il demande des précisions sur les courses du week-end sur Rolle.

R. Lambercy confirme qu'il y aura bien 6 courses le samedi et le dimanche. Elle encourage les usagers à utiliser ces services de bus.

J. – M. Renaud revient sur les nuisances rencontrées à la place de la Vernette et la présence de la gendarmerie :

- il demande s'il n'est pas possible d'y limiter la circulation et de surveiller de plus près les véhicules, utilitaires notamment, qui y sont stationnés ;
- il fait part de son incompréhension concernant la gestion de l'espace réservé à certains camions alors que d'autres entreprises ont de la peine à se garer même pour une période courte ;
- que s'est-il passé avec l'abribus (panneau déplacé) ?

R. Houmard répond :

- une enquête est en cours pour savoir qui a enlevé le panneau ;
- il n'est plus possible de verbaliser les camions mal garés puisqu'il n'y a plus de panneau interdisant le parage sur la place où le système est en cours de révision. La commune peut être tolérante envers les camions garés entre midi et 14h. Il est par contre plus difficile d'intervenir envers les propriétaires qui laissent leur car durant une quinzaine de jours et qui sont difficiles à atteindre.
- La police est montée en raison de nouvelles incivilités commises.

S. Judas apporte les compléments d'information suivants :

- La commune a dû prendre des mesures parce que l'entreprise Pluma Tour laissait ses car et remorques sur de longues périodes. Elle confirme cependant que les véhicules de ceux qui viennent se restaurer ne seront pas verbalisés entre midi et 14h ;
- Sur le panneau, contact a été pris avec Car postal pour qu'une plainte soit déposée. Elle rappelle toutefois que les auteurs du délit étant des mineurs, la portée d'une telle plainte est très limitée ;
- La police a été appelée à plusieurs reprises en raison des incivilités causées par une bande active dans le village, qui agresse le personnel communal et a causé des dégradations autour de la Grande salle notamment. La commune a maintenant une répondante auprès de la police cantonale. Malgré les interpellations et les plaintes déposées, la commune reste confrontée à une nuée de délits perpétrés en toute impunité par ces jeunes ;
- Sur le parage, la commune n'autorisera dorénavant le parage qu'aux véhicules immatriculés ;
- Limiter le trafic sur la Vernette restera difficile puisqu'il faut y assurer la circulation des bus ;

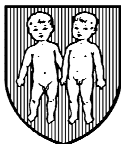
D. Arpin

- fait part de son incompréhension face à l'impunité de ces jeunes. Il propose de mettre un projecteur sur la place de la Vernette ;
- fait part de son inquiétude concernant l'impact économique des limitations de parage sur les commerçants du village, notamment les deux restaurateurs ;
- fait remarquer que les véhicules laissés immobilisés durant de longues périodes devraient être taxés pour décourager les propriétaires ;

R. Houmard reconnaît que l'installation d'un éclairage sur la Vernette a en effet été considérée et sera peut-être envisagée.

L. Durussel, sur la Vernette, fait part de ses regrets qu'on limite le parage alors qu'on est en manque de place. Il reconnaît cependant qu'il fallait prendre des mesures contre les cars qui s'y étaient établis à demeure. Il fait part de ses doutes sur l'efficacité de l'éclairage face aux problèmes rencontrés et sur l'impact économique évoqué par le conseiller D. Arpin.

A. Durussel fait part également de ses doutes sur l'installation d'un éclairage.



Conseil communal de Gimel

P. Ciaburri privilégie des solutions qui résolvent le problème plutôt que des mesures qui le déplacent.

C. Messieux

- Revient sur les crottins laissés par les chevaux sur les trottoirs³ ;
- Demande des nouvelles sur la façade de la salle omnisports³ et regrette que rien n'ait été entrepris durant la bonne saison ;
- Demande comment sont organisés les travaux de la voirie ;

S. Judas rappelle que M. L. Bolay est responsable de la distribution des travaux concernant les espaces verts. M. J.-D. Reymond s'occupe de l'état des routes et de l'entretien du centre du village.

S. Kursner demande des informations sur les nouveaux travaux qu'il a observés à la Fouly.

S. Judas répond que la commune y a envoyé ses collaborateurs. Les travaux entrepris restent dans le cadre de la légalité. L'interdiction formelle qu'il avait reçue de faire du concassage est respectée.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle la date des prochaines votations du 30 novembre ainsi que la date de la prochaine séance du Conseil le 5 décembre 2014.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président

Le secrétaire

Vincent Frutiger

François Marti

³ V. séance du 26 juin 2014